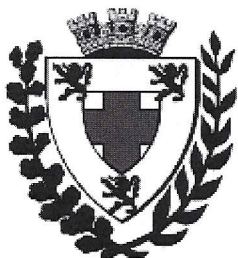


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE LANNOY



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille quatorze**, le **cinq novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 29/10/2014**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, Marie-Paule HALFMAERTIN, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, L'HOMME Anne-Sophie, VANNESTE Eric, BAHUAUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marie-Anne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, DEGOBERT Paulette, ADYNS Guy, DELATTRE Réjane, Xavier CIMETIERE

Procurations :

MURTEIRA José qui donne procuration à Alain GONCE
Henri-Pierre LEMAN qui donne procuration à Réjane DELATTRE
Sylvie BALSACK qui donne procuration à Guy ADYNS

Absent(e)s excusé(e)s :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2015.

OBJET

**RECENSEMENT DE LA
POPULATION
2015**

Il propose la création d'emplois de non titulaires en application du Code Général des Collectivités Territoriales pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 9 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps non complet, pour la période du 15 janvier 2015 au 14 Février 2015.

**Création d'emploi
D'AGENTS RECENSEURS**

Les agents sont payés à raison de :
- 1,72 € Par feuille de logement remplie
- 1,13 € Par bulletin individuel rempli

Rémunération

Les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2015.

La Commune recevra une dotation financière de l'Etat d'un montant de 8 663 €.

Mme AGACHE, employée municipale, est désignée coordinateur communal de cette opération de recensement.

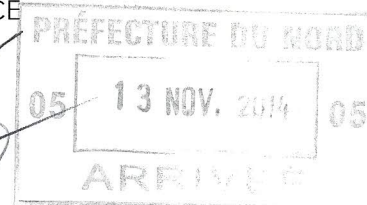
Adopté à l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire



Alain GONCE



ARRIVE LE
-7 JAN. 2015
MAIRIE DE TOUFFLERS

